

Chers collègues,

J'ai le plaisir de vous inviter, dans le cadre des réunions d'information proposées par la commission Information-Formation de l'association des maires de Meurthe-et-Moselle, à une session sur :

## Le pacte civil de solidarité (PACS)

**Mardi 10 octobre 2017**  
de 15h à 18h

Ancien siège de la Communauté  
de communes du Toulois  
Rue du mémorial du Génie à **ECROUVES**

**Mardi 17 octobre 2017**  
de 15h à 18h

Espace Louis Aragon  
67 route de Briey à **AUDUN-LE-ROMAN**

**Mercredi 11 octobre 2017**  
de 15h à 18h

Maison de Loisirs et de la Culture  
6 rue de la Fourasse  
à **MONCEL-LES-LUNEVILLE**

**Jeudi 19 octobre 2017**  
de 15h à 18h

A l'association des Maires  
80 boulevard Foch à **LAXOU**

**Nouvelle date : Mardi 24 octobre 2017 de 15h à 18h**

**A l'association des Maires 80 boulevard Foch à LAXOU**

S'agissant d'une compétence dévolue obligatoirement aux communes à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017, il est primordial de s'informer sur le PACS. Seront abordées les thématiques suivantes :

- Qui est compétent pour enregistrer un PACS ? Le maire, les adjoints ou l'agent administratif ?
- Comment déclarer un PACS ?
- Quelles pièces devront fournir les administrés voulant se pacser ? Faut-il les contrôler ?
- Y a-t-il une célébration du PACS à l'instar du mariage ?
- Qui est compétent pour modifier ou dissoudre un PACS ?
- Quelle publicité faut-il faire du PACS ?

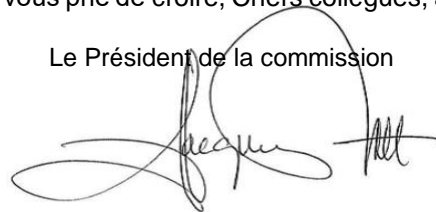
Pour répondre concrètement à ces questions, interviendra lors de ces sessions **Mme Valentine DUHAUT**, responsable du service juridique de l'Association.

Je vous rappelle que nos sessions d'information sont gratuites et ouvertes à l'ensemble des élus ou agents territoriaux. Vous pouvez venir accompagné(e) d'élus de votre conseil ou de votre secrétaire de mairie ou DGS.

Inscrivez-vous sur le site internet [www.adm54.asso.fr](http://www.adm54.asso.fr), onglet « mission formation » ou par mail à [secretariat@adm54.asso.fr](mailto:secretariat@adm54.asso.fr) ou par fax au 03 83 28 96 96, avec le bulletin de participation ci-joint, en y portant les questions que vous souhaiteriez poser. **L'inscription est obligatoire.**

Dans l'attente du plaisir de vous retrouver et d'échanger avec vous, je vous prie de croire, Chers collègues, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de la commission



Jean-Jacques PIERRET  
Maire de MONTIGNY-SUR-CHIERS